

*Questions orales*

fermer complètement la base cet automne, ce qui entraînerait la disparition de 1 400 emplois de plus.

Je demande au ministre de dissiper l'angoisse que ces récentes rumeurs ont suscitée dans cette localité en déclarant qu'elles n'ont absolument rien à voir avec les intentions du gouvernement à l'égard de la BFC Shearwater.

**M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie le député de Dartmouth de sa question.

Comme il a été annoncé dans le budget de 1994, les activités de la Base des Forces canadiennes Shearwater ont été intégrées à celles de la BFC Halifax, de l'autre côté du port. Certaines de ces activités, strictement aériennes, sont transférées à la BFC Greenwood.

Les économies découlent essentiellement de la réduction des activités aériennes, à Shearwater, où, comme le sait le député, toutes les activités aéroportuaires ont été remplacées par des activités héliportuaires. Ces dernières se révèlent très rentables, et il n'est pas question de les transférer ailleurs.

En résumé, selon mes renseignements, il n'est pas question de fermer Shearwater pour le moment.

\* \* \*

**IPPERWASH**

**M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, Réf.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

• (1450)

Hier soir, les squatters autochtones radicaux ont mis le feu à un autre bâtiment du camp Ipperwash, poursuivant ainsi leur règne de terreur contre la population de Bosanquet. La police et les pompiers de la ville ont refusé de s'y rendre, à cause des menaces de violence antérieurement proférées à leur égard.

Depuis deux ans, le conseil municipal de Bosanquet demande que le gouvernement fédéral fasse quelque chose pour rétablir l'ordre public. Pourquoi le ministre ne répond-il pas aux demandes du conseil municipal? Pourquoi continue-t-il à ménager des bandits qui font fi des lois de notre pays?

**L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, il y a des procédures à suivre pour que le gouvernement fédéral accorde de l'aide aux autorités locales responsables de l'application de la loi.

C'est très simple. Si l'Ontario estime qu'elle n'est pas en mesure de maîtriser la situation, elle demande l'aide du gouvernement fédéral qui répondra promptement et efficacement à la demande. Le mode d'action est très clair. Nous ne ménageons pas des bandits. Comme je l'ai dit, si l'Ontario veut obtenir l'aide du

gouvernement fédéral, il existe des moyens en place pour la demander.

**M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, Réf.):** Monsieur le Président, je suis las d'entendre le ministre nous parler de domaine de compétence. De plus, je suis attristé de constater la lâcheté du ministre qui n'a pas le courage de protéger les Canadiens. . .

**Des voix:** Oh, oh!

**Le Président:** Chers collègues, dans le feu du débat, il nous arrive d'utiliser des termes qui, dans d'autres circonstances, seraient jugés non parlementaires.

Je demande au député de se retenir et de ne pas recourir à ce type de langage. Voudrait-il poser sa question?

**M. Hanger:** Le solliciteur général va-t-il ordonner à la GRC d'aider l'OPP à mettre un terme à cette rébellion ou va-t-il aller à Bosanquet pour expliquer à la population pourquoi il ne fera rien?

**L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai dit très clairement que le gouvernement fédéral était prêt à agir. Tout ce qu'il lui faut, c'est que le conseil municipal s'adresse au gouvernement de l'Ontario et que le gouvernement de l'Ontario nous dise qu'il n'est pas en mesure de résoudre l'affaire, auquel cas nous interviendrons. Si mon collègue ne comprend pas ce simple fait, alors il ne fait pas son travail.

\* \* \*

[Français]

**L'ACCÈS À L'INFORMATION**

**M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le premier ministre affirmait, il y a deux jours en cette Chambre, et je cite: «Si on a besoin de renseignements, il y a la Loi sur l'accès à l'information. Tous les citoyens peuvent communiquer avec des ministères pour obtenir des renseignements.»

Après avoir invité l'opposition officielle à utiliser la Loi sur l'accès à l'information, comment le premier ministre explique-t-il que le Conseil privé refuse systématiquement depuis sept mois toute demande faite par l'opposition officielle, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, le Conseil privé reçoit des demandes et la loi a été rédigée. Il y a des communications qui ne peuvent pas être rendues publiques suivant la loi, suivant l'administration. La loi a été votée par ce Parlement. Les communications internes entre ministres, dans tout gouvernement, ne sont pas mises à la disposition des gens de l'extérieur. C'est normal. Mais sur les matières que la loi nous oblige à rendre publiques, le Conseil privé a instruction de les rendre publiques.